61ème ANNEE



Correspondant au 28 septembre 2022

# الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

# المركب الإلى المائية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ
	Mauritanie		Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE
T. W	1000 00 7	2/75 00 D A	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92 Fax : 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: Rib 00 300 060000201930048
		, , , ,	ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse*.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

## SOMMAIRE

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 22-328 du 28 Safar 1444 correspondant au 25 septembre 2022 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat
Décret présidentiel n° 22-329 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger
Décret présidentiel n° 22-330 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des finances
Décret présidentiel n° 22-331 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale
Décret présidentiel n° 22-332 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant création d'un chapitre et transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication
Décret exécutif n° 22-301 du 11 Safar 1444 correspondant au 8 septembre 2022 fixant la liste des localités relevant des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier en matière d'investissement. (Rectificatif)
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022 portant acquisition de la nationalité algérienne
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de magistrats
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'agence nationale de documentation de la santé
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un sous-directeur à la Présidence de la République
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un chef d'études à la Présidence de la République
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un ambassadeur-conseiller au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination de la directrice générale de l'agence nationale de numérisation en santé
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un directeur d'études à la division de la gouvernance et de la régulation au Conseil national économique, social et environnemental
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un directeur d'études chargé de la sûreté interne de l'établissement au Conseil national économique, social et environnemental
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la conservation foncière à la wilaya de Ouargla

#### **SOMMAIRE** (suite)

wilaya d'El Tarf	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'énergie à la wilaya de Guelma	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur délégué à l'énergie à la circonscription administrative de Draâ Errich à la wilaya de Annaba	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des moudjahidine à la wilaya de Souk Ahras	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des finances, des moyens généraux et du contrôle de gestion au ministère de la jeunesse et des sports	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Sidi Bel Abbès	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef de division à l'ex-ministère de l'industrie et des mines	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études à l'ex-ministère de l'industrie et des mines	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines dans certaines wilayas	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre du tourisme et de l'artisanat	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet de l'ex-ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la santé	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs des domaines dans certaines wilayas	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur des activités de contrôle de conformité au ministère de l'énergie et des mines	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de l'énergie et des mines de wilayas	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur des moudjahidine à la wilaya de Khenchela	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de la culture dans certaines wilayas	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tiaret	58

### **SOMMAIRE** (suite)

_	ndant au 17 septembre 2022 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de
-	dant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de l'industrie dans certaines
	dant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs au ministère de l'habitat, de
	dant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur de l'administration générale e et de l'artisanat
	ndant au 17 septembre 2022 portant nomination du chef de cabinet du ministre de la
	dant au 17 septembre 2022 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au a sécurité sociale
Al	RRETES, DECISIONS ET AVIS
SI	ERVICES DU PREMIER MINISTRE
	lant au 28 septembre 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'investissement
	MINISTERE DES FINANCES
	ndant au 18 juillet 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle s
MINI	STERE DE L'ENERGIE ET DES MINES
	ondant au 11 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 es membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux
MINISTERE DU COM	MERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS
du 9 Rabie El Aouel 1433 correspond	1443 correspondant au 11 juillet 2022 modifiant et complétant l'arrêté interministériel lant au 2 février 2012 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère du
MINISTERE DES TRAVAUX PUBI	LICS, DE L'HYDRAULIQUE ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
_	au 21 avril 2022 modifiant l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre onnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de
Γ	MINISTERE DE LA SANTE
-	ndant au 18 juin 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des la commission de la commission des la commission de la commission des la commission des la commission de la commission de la commission de la commission des la commission des la commission des la commission de la commission

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 22-328 du 28 Safar 1444 correspondant au 25 septembre 2022 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 4 Safar 1444 correspondant au 1er septembre 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2022, au budget des charges communes ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2022, un crédit de deux cent vingt-cinq milliards six cent neuf millions cinq cent trente-deux mille dinars (225.609.532.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2022, un crédit de deux cent vingt-cinq milliards six cent neuf millions cinq cent trente-deux mille dinars (225.609.532.000 DA), applicable aux budgets de fonctionnement des ministères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Safar 1444 correspondant au 25 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

#### ETAT ANNEXE

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
	SECTION I PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	3.000.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	18.000.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.000.000
	Total de la 1ère partie	36.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	5.250.000
	Total de la 3ème partie	5.250.000
	Total du titre III	41.250.000
	Total de la sous-section I	41.250.000
	Total de la section I	41.250.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	23.024.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	16.534.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.060.000
	Total de la 1ère partie	41.618.000
	2ème Partie	
22.02	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de services et pour dommages corporels	50.000
	Total de la 2ème partie	50.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	9.906.000
	Total de la 3ème partie	9.906.000
	Total du titre III	51.574.000
	Total de la sous-section I	51.574.000
	Total de la section II	51.574.000
	Total des crédits ouverts	92.824.000
	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	30.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	88.000.000
	Total de la 1ère partie	118.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	29.500.000
	Total de la 3ème partie	29.500.000
	Total du titre III	147.500.000
	Total de la sous-section I	147.500.000
	Total de la section I	147.500.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA GESTION COMPTABLE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat — Traitements d'activités	2.000.000
31-02	Direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	5.000.000
31-03	Direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	500.000
	Total de la 1ère partie	7.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat — Sécurité sociale	1.750.000
	Total de la 3ème partie	1.750.000
	Total du titre III	9.250.000
	Total de la sous-section I	9.250.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	306.792.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	459.350.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations —	127.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	90.000.000
	Total de la 1ère partie	856.142.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	191.535.000
	Total de la 3ème partie	191.535.000
	Total du titre III	1.047.677.000
	Total de la sous-section II	1.047.677.000
	Total de la section II	1.056.927.000
	SECTION III  DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	482.354.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	458.076.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	76.218.000
	Total de la 1ère partie	1.016.648.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	240.000.000
	Total de la 3ème partie	240.000.000
	Total du titre III	1.256.648.000
	Total de la sous-section I	1.256.648.000
	Total de la section III	1.256.648.000
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	37.200.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	28.900.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.300.000
	Total de la 1ère partie	71.400.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	16.525.000
	Total de la 3ème partie	16.525.000
	Total du titre III	87.925.000
	Total de la sous-section I	87.925.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
21 11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	0.45,000,000
31-11	-	7.2.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	1.171.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	177.000.000
	Total de la 1ère partie	2.293.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	529.000.000
	Total de la 3ème partie	529.000.000
	Total du titre III	2.822.000.000
	Total de la sous-section II	2.822.000.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	0.500.000
		9.500.000
	Total de la 1ère partie	9.500.000
	Total du titre III	9.500.000
	Total de la sous-section III	9.500.000
	Total de la section IV	2.919.425.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION V	
	DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	10.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses	10.000.000
	Total de la 1ère partie	20.000.000
		20.000.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	5.000.000
33-03		5.000.000
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre III	25.000.000
	Total de la sous-section I	25.000.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités	480.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	520,000,000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel —	520.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	187.000.000
	sociale	
	Total de la 1ère partie	1.187.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	250.000.000
	Total de la 3ème partie	250.000.000
	Total du titre III	1.437.000.000
	Total de la sous-section II	1.437.000.000
	Total de la sous-section II	1.TJ / .000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.500.000
	Total de la 1ère partie	7.500.000
	Total du titre III	7.500.000
	Total de la sous-section III	7.500.000
	Total de la section V	1.469.500.000
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du budget — Traitements d'activités	114.400.000
31-12	Directions régionales du budget — Indemnités et allocations diverses	198.000.000
	Total de la 1ère partie	312.400.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-13	Directions régionales du budget — Sécurité sociale	3.000.000
	Total de la 3ème partie	81.100.000
	Total du titre III	393,500,000
	Total de la sous-section II	393.500.000
	SOUS-SECTION III	373.300.000
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements d'activités	3.000.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et allocations diverses	2.000.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6 500 000
	Total de la 1ère partie	6.500.000
	Total ue la Tere partie	11.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	Total du titre III	12.800.000
	Total de la sous-section III	12.800.000
	Total de la section VI	406.300.000
	Total des crédits ouverts	7.256.300.000
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	45.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	49.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4.500.000
	Total de la 1ère partie	98.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	23.500.000
	Total de la 3ème partie	23.500.000
	Total du titre III	122.000.000
	Total de la sous-section I	122.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	85.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	446.000.000
	Total de la 1ère partie	531.000.000
	Total du titre III	531.000.000
	Total de la sous-section II	531.000.000
	Total de la section I	653.000.000
	Total des crédits ouverts	653.000.000
	MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	15.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	18.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	13.000.000
	Total de la 1ère partie	46.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale— Sécurité sociale	8.250.000
	Total de la 3ème partie	8.250.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Suventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	3.935.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	9.645.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	6.738.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	6.233.000
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	65.000.000
36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa	3.853.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine	9.718.000
	Total de la 6ème partie	105.122.000
37-07	7ème Partie  **Dépenses diverses**  Administration centrale — Contribution au Fonds de solidarité des collectivités	20,000,000,000
	locales  Total de la 7ème partie	20.000.000.000
	Total du titre III	20.159.372.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie,	
	astrophysique et géophysique (CRAAG)	35.000.000
	Total de la 4ème partie	35.000.000
	Total du titre IV	35.000.000
	Total de la sous-section I	20.194.372.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	1.100.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.300.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	344.000.000
	Total de la 1ère partie	2.744.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	600.000.000
	Total de la 3ème partie	600.000.000
	Total du titre III	3.344.000.000
	Total de la sous-section II	3.344.000.000
	SOUS-SECTION VI DELEGATION NATIONALE A LA SECURITE ROUTIERE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Délégation nationale à la sécurité routière — Traitements d'activités	10.000.000
31-52	Délégation nationale à la sécurité routière — Indemnités et allocations diverses	7 500 000
31-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	7.500.000
	sociale	800.000
	Total de la 1ère partie	18.300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-53	Délégation nationale à la sécurité routière — Sécurité sociale	4.375.000
	Total de la 3ème partie	4.375.000
	Total du titre III	22.675.000
	Total de la sous-section VI	22.675.000
	Total de la section I	23.561.047.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	5.800.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	12.000.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.400.000.000
	Total de la 1ère partie	19.200.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	4.450.000.000
	Total de la 3ème partie	4.450.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'établissement hospitalier régional de la sûreté nationale d'Oran	40.000.000
36-02	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale de Sidi Bel Abbès	20.000.000
	Total de la 6ème partie	60.000.000
	Total du titre III	23.710.000.000
	Total de la sous-section I	23.710.000.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	220.000.000
	Total de la 1ère partie	220.000.000
	Total du titre III	220.000.000
	Total de la sous-section II	220.000.000
	Total de la section II	23.930.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	750.000.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	600.000.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.500.000
	Total de la 1ère partie	1.364.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	337.500.000
	Total de la 3ème partie	337.500.000
	Total du titre III	1.702.000.000
	Total de la sous-section I	1.702.000.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel —	
31-13	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	250,000,000
		250.000.000
	Total de la 1ère partie	250.000.000
	Total du titre III	250.000.000
	Total de la sous-section II	250.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-23	Personnel — Rémunérations d'activités Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à	
31-23	caractère familial et cotisations de sécurité sociale	
	Total de la 1ère partie	145.000.000
	Total du titre III	145.000.000
	Total de la sous-section III	145.000.000
	Total de la section III	145.000.000
		2.097.000.000
	SECTION VI	2.077.000.000
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	3.000.000
	Total de la 1ère partie	3.000.000
	Total du titre III	3.000.000
	Total de la sous-section I	3.000.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités.	120.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	65.000.000
	Total de la 1ère partie	185.000.000
	<u>-</u>	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	Total du titre III	215.000.000
	Total de la sous-section II	215.000.000
	Total de la sous-section VI	218.000.000
	SECTION VII	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	11.000.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	9,000,000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel —	8.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.400.000
	Total de la 1ère partie	22.400.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	4.750.000
	Total de la 3ème partie	4.750.000
	Total du titre III	27.150.000
	Total de la sous-section II	27.150.000
	Total de la sous-section VII	27.150.000
	Total des crédits ouverts	49.833.197.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA JUSTICE	
	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	600,000,000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	300.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.000.000
	Total de la 1ère partie	907.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale— Sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 3ème partie	100.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des personnels des greffes	10.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	4.000.000
30-04	Total de la 6ème partie	14.000.000
	Total du titre III	1.021.000.000
	Total de la sous-section I	1.021.000.000
	Total de la section I	1.021.000.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	907 000 000
31-21	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	896.000.000
0.1 <b>22</b>	Total de la 1ère partie	1.552.500.000
		2.448.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	612.500.000
	Total de la 3ème partie	612.500.000
	Total du titre III	3.061.000.000
	Total de la sous-section I	3.061.000.000
	Total de la section II	3.061.000.000
	Total des crédits ouverts	4.082.000.000
	MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.500.000
	Total de la 1ère partie	7.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran	10.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information	10.000.000
30 02	et de la communication d'Alger	9.985.000
	Total de la 6ème partie	19.985.000
	Total du titre III	27.485.000
	Total de la sous-section I	27.485.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	40.408.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	40.400.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	30.700.000
01 10	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	46.559.000
	Total de la 1ère partie	117.667.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	17.777.000
	Total de la 3ème partie	17.777.000
	Total du titre III	135.444.000
	Total de la sous-section II	135.444.000
	Total de la section I	162.929.000
	Total des crédits ouverts	162.929.000
	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	14.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	21.000.000
	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	6.000.000
31-03	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	() ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE)	90.000.000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence	4.325.000
	Total de la 6ème partie	
	Total du titre III	94.325.000
	Total de la sous-section I	160.325.000
		160.325.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	97.000.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	47,000,000
		47.000.000
	Total de la 1ère partie	144.000.000
	3ème Partie	
33-13	Personnel — Charges sociales	
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	74.000.000
	Total de la 3ème partie	74.000.000
	Total du titre III	218.000.000
	Total de la sous-section II	218.000.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	20.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	27.000.000
31-23	Directions régionales du commerce — Persconnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	27.000.000
	sociale	8.000.000
	Total de la 1ère partie	55.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	17.000.000
	Total de la 3ème partie	17.000.000
	Total du titre III	72.000.000
	Total de la sous-section III	72.000.000
	Total de la section I	450.325.000
	Total des crédits ouverts	450.325.000
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	20.270.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	26.855.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.735.000
	Total de la 1ère partie	48.860.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	10.076.000
	Total de la 3ème partie	10.076.000
	Total du titre III	58.936.000
	Total de la sous-section I	58.936.000
	Total de la section I	58.936.000
	Total des crédits ouverts	58.936.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	1.900.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	800.000
	Total de la 1ère partie	4.700.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	975.000
	Total de la 3ème partie	975.000
	Total du titre III	5.675.000
	Total de la sous-section I	5.675.000
	Total de la section I	5.675.000
	Total des crédits ouverts	5.675.000
	MINISTERE DES MOUDJAHIDINE ET DES AYANTS-DROIT	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid	44.309.000
	Total de la 6ème partie	44.309.000
	Total du titre III	44.309.000
	Total de la sous-section I	44.309.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	49.625.700
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	32.256.700
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.836.000
	Total de la 1ère partie	101.718.400
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	20.470.600
	Total de la 3ème partie	20.470.600
	Total du titre III	122.189.000
	Total de la sous-section II	122.189.000
	Total de la section I	166.498.000
	Total des crédits ouverts	166.498.000
	MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	7.584.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	7.109.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.530.000
	Total de la 1ère partie	20.223.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-02		2.570.000
02 02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.570.000
	Total de la 2ème partie	2.570.000
	3ème Partie	
22.02	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	3.073.000
	Total de la 3ème partie	3.673.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux de formation musicale	46.986.000
36-02	Subvention à la bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	24.747.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel	7.332.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	38.582.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria	11.151.000
36-07	Subvention au centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO	1.230.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar	41.347.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili N'Ajjer	13.181.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux	
36-11	Subventions aux maisons de la culture	200.571.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	16.283.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab.	2.742.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	6.163.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	5.322.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique	294.655.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidikelt	5.182.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien	9.475.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf	8.730.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	2.577.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	4.230.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	7.024.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des	
0.5.2-	fêtes et des cérémonies musulmanes	2.592.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	4.742.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda	
	Total de la 6ème partie	844.764.000
	Total du titre III	871.230.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions	
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H)	9.917.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	26.700.000
	Total de la 4ème partie	36.617.000
	Total du titre IV	36.617.000
	Total de la sous-section I	907.847.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	83.889.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	55.880.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.660.000
	Total de la 1ère partie	164.429.000
	3ème Partie	
00.40	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	35.024.000
	Total de la 3ème partie	35.024.000
	Total du titre III	199.453.000
	Total de la sous-section II	199.453.000
	Total de la section I	1.107.300.000
	Total des crédits ouverts	1.107.300.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	9.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	9.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.000.000
	Total de la 1ère partie	20.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.500.000
	Total de la 3ème partie	4.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	48,000,000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et	
36-41	des wakfs	3.100.000
30-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	24.541.000
	Total de la 6ème partie	75.641.000
	Total du titre III	100.141.000
	Total de la sous-section I	100.141.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	950.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.033.000.000
	Total de la 1ère partie	1.983.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	495.750.000
	Total de la 3ème partie	495.750.000
	Total du titre III	2.478.750.000
	Total de la sous-section II	2.478.750.000
	Total de la section I	2.578.891.000
	Total des crédits ouverts	2.578.891.000
	MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.01	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	6.384.000
31-02 31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.425.000 3.179.000
	Total de la 1ère partie	11.988.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.202.000
	Total de la 3ème partie	2.202.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P)	2.997.000
36-02	Subventions aux centres de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P)	41.652.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	4.342.024.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P)	582.479.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	8.246.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	137.388.000
	Total de la 6ème partie	5.114.786.000
	Total du titre III	
	Total de la sous-section I	5.128.976.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	62.170.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	35.872.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	68.472.000
	Total de la 1ère partie	166.514.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	24.510.000
	Total de la 3ème partie	24.510.000
	Total du titre III	191.024.000
	Total de la sous-section II	191.024.000
	Total de la section I	5.320.000.000
	Total des crédits ouverts	5.320.000.000
	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	14.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	13.200.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.000.000
	Total de la 1ère partie	30.500.000
	3ème Partie	
		i .
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Personnel — Charges sociales  Administration centrale — Sécurité sociale	7.000.000

	6ème Partie	
	oenie Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'université de la formation continue (UFC)	250.000.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	5.043.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie	4.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	26.000.000
36-05	Subventions aux universités	11.000.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	336.000.000
36-07	Subventions aux écoles supérieures	
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et	728.000.000
	humaines	3.300.000
	Total de la 6ème partie	17.390.300.000
	Total du titre III	17.427.800.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	9.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (C.R.S.T.R.A)	32.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (C.R.S.T.D.L.A)	16.000.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (C.R.S.T.A.S.C)	15.000.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyses physico-chimiques (C.R.S.T.A.P.C)	37.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	18.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	40.200.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (C.R.S.T.S.E)	18.500.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (C.E.R.I.S.T)	31.000.000
	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	65.400.000
44-13	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I)	46.000.000
44-14		
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation	5.000.000
44-16 44-17	Centre de recherche en langue et culture Amazighes	4.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
44-18	Centre de recherche en mécanique (C.R.M)	3.000.000
44-19	Centre de recherche en sciences pharmaceutiques (C.R.S.P)	11.000.000
44-20	Centre de recherche en aménagement du territoire (C.R.A.T)	3.000.000
44-22	Centre de recherche en agropastoralisme	6.000.000
	Total de la 4ème partie	364.100.000
	Total du titre IV	364.100.000
	Total de la sous-section I	17.791.900.000
	Total de la section I	17.791.900.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	3.200.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	2.600,000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.000.000
	Total de la 1ère partie	6.800.000
	3ème Partie	
33-03	Personnel – Charges sociales	
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	Total du titre III	8.100.000
	Total de la sous-section I	8.100.000
	Total de la section II	8.100.000
	Total des crédits ouverts	17.800.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-01	Personnel — Rémunérations d'activités  Administration centrale — Traitements d'activités	4.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	4.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	1.000.000
01 00	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.000.000
	Total de la 1ère partie	10.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (ONT)	10.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	10.000.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou	15.000.000
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda	10.000.000
	Total de la 6ème partie	45.000.000
	Total du titre III	57.000.000
	Total de la sous-section I	57.000.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	65.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	20.000.000
	Total de la 1ère partie	85.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	15.000.000
	Total de la 3ème partie	15.000.000
	Total du titre III	100.000.000
	Total de la sous-section II	100.000.000
	Total de la section I	157.000.000
	Total des crédits ouverts	157.000.000
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	12.347.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	8.630.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.255.000
	Total de la 1ère partie	26.232.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5.992.000
	Total de la 3ème partie	5.992.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	24.781.000
	Total de la 6ème partie	24.781.000
	Total du titre III	57.005.000
	Total de la sous-section I	57.005.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	229.599.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	205.995.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.885.000
	Total de la 1ère partie	460.479.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	110.540.000
	Total de la 25ma martia	
	Total de la 3ème partie	110.540.000
	Total du titre III	571.019.000
	Total de la sous-section II	571.019.000
	Total de la section I	628.024.000
	Total des crédits ouverts	628.024.000
		V
	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	140.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	120.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	70.000.000
	Total de la 1ère partie	330.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	65.000.000
	Total de la 3ème partie	65.000.000
	Total du titre III	395.000.000
	Total de la sous-section II	395.000.000
	Total de la section I	395.000.000
	Total des crédits ouverts	395.000.000
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	400.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	360.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.400.000.000
	Total de la 1ère partie	2.160.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	190.000.000
	Total de la 3ème partie	190.000.000
	Total du titre III	2.350.000.000
	Total de la sous-section II	2.350.000.000
	Total de la section I	2.350.000.000
	Total des crédits ouverts	2.350.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES TRANSPORTS	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	11.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	68.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.500.000
	Total de la 1ère partie	81.500.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	22.500.000
	Total de la 3ème partie	22.500.000
	Total du titre III	104.000.000
	Total de la sous-section I	104.000.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transports — Traitements d'activités	170.000.000
31-12	Services déconcentrés des transports — Indemnités et allocations diverses	172.000.000
31-13	Services déconcentrés des transports — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.000.000
	Total de la 1ère partie	366.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des transports — Sécurité sociale	85.500.000
	Total de la 3ème partie	85.500.000
	Total du titre III	451.500.000
	Total de la sous-section II	451.500.000
	Total de la section I	555.500.000
	Total des crédits ouverts	555.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA SECURITE HYDRIQUE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	250.000.000
	Total de la 1ère partie	250.000.000
	3ème Partie	
33-13	Personnel — Charges sociales  Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale	62 500 000
33-13	Total de la 3ème partie	62.500.000
	Total du titre III	62.500.000 312.500.000
	Total de la sous-section II	312.500.000
	Total de la section I	312.500.000
	Total des crédits ouverts	312.500.000
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture (EFTPA)	52.000.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (INSPA)	5.000.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran	8.000.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo	9.000.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux	3.000.000
	Total de la 6ème partie	77.000.000
	Total du titre III	77.000.000
	Total de la sous-section I	77.000.000
	Total de la section I	77.000.000
	Total des crédits ouverts	77.000.000

	ETAT ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	6.910.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	69.787.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	5.773.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	5.935.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	58.733.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	8.406.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF)	2.590.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	38.159.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	22.900.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	40.171.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	26.671.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	10.600.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	3.710.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	7.418.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	23.417.000
	Total de la 6ème partie	331.180.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale	200.000
	Total de la 7ème partie	200.000
	Total du titre III	331.380.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions	
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	35.423.000
77 30	Total de la 4ème partie	85.000.000
	_	120.423.000
	Total du titre IV	120.423.000
	Total de la sous-section I	451.803.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Traitements d'activités	190.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Indemnités et allocations diverses	320.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.000.000
	Total de la 1ère partie	515.000.000
	3ème Partie	
22 12	Personnel — Charges sociales	127 500 000
33-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Sécurité sociale	
	Total de la 3ème partie	127.500.000
	Total du titre III	642.500.000
	Total de la sous-section II	642.500.000
	Total de la section I	1.094.303.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités	8.532.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	9.812.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.226.000
	Total de la 1ère partie	19.570.000
	Total do la Toto partic	17.270.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	4.586.000
	Total de la 3ème partie	4.586.000
	Total du titre III	24.156.000
	Total de la sous-section I	24.156.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	332.191.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	317.078.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.047.000
	Total de la 1ère partie	682.316.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	162.317.000
	Total de la 3ème partie	162.317.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	23.013.000
	Total de la 5ème partie	23.013.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêt	51.778.000
	Total de la 7ème partie	51.778.000
	Total du titre III	919.424.000
	Total de la sous-section II	919.424.000
	Total de la section II	943.580.000
	Total des crédits ouverts	2.037.883.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	40.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	120.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6.000.000
	Total de la 1ère partie	166.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 3ème partie	40.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-35	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (INFFSEN)	106.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (INFPE)	18.000.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA)	110.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (ONEFA)	45.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et des moyens didactiques (CAMEMD)	18.000.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	27.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	9.500.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF)	4.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight	3.500.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	5.500.000
	Total de la 6ème partie	346.500.000
	Total du titre III	552.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-49	Dotation à l'O.N.A.E.A pour la prise en charge du dispositif de la stratégie nationale d'alphabétisation	420.000.000
	Total de la 3ème partie	420.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à l'institut national de recherche en éducation	6.000.000
	Total de la 4ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	426.000.000
	Total de la sous-section I	978.500.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	800.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.000.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	120.000.000
	Total de la 1ère partie	1.920.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	450.000.000
	Total de la 3ème partie	450.000.000
	Total du titre III	2.370.000.000
	Total de la sous-section II	2.370.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	16.600.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	20.600.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4.000.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	8.100.000.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	10.420.000.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.000.000.000
	Total de la 1ère partie	62.720.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	9.300.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	4.630.000.000
	Total de la 3ème partie	13.930.000.000
	Total du titre III	76.650.000.000
	Total de la sous-section III	76.650.000.000
	Total de la section I	79.998.500.000
	Total des crédits ouverts	79.998.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA SANTE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	13.800.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	6.600.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	5.200.000
	Total de la 1ère partie	25.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	14.700.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé	14.700.000
30-04	(ENMAS)	19.600.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale (INPFP)	3.300.000
36-08	Subvention au centre national de pharmacovigilance et de la matériovigilance (CNPM)	1.400.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie (CNT)	17.850.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	132.700.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	43.200.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM)	24.500.000
36-14	Subvention à l'agence nationale des greffes (ANG)	1.200.000
	Total de la 6ème partie	258.450.000
	Total du titre III	284.050.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie  Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	43.000.000.000
	Total de la 6 partie	43.000.000.000
	Total du titre IV	43.000.000.000
	Total de la sous-section I	43.284.050.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	84.600.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	94.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	25.400.000
	Total de la 1ère partie	204.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	42.200.000
	Total de la 3ème partie	42.200.000
	Total du titre III	246.200.000
	Total de la sous-section II	246.200.000
	Total de la section I	43.530.250.000
	Total des crédits ouverts	43.530.250.000
	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	1.400.987.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W.)	972.781.000
	Total de la 6ème partie	2.373.768.000
	Total du titre III	2.373.768.000
	Total de la sous-section I	2.373.768.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	1.273.745.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.357.025.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	286.636.000
	Total de la 1ère partie	2.917.406.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	708.826.000
	Total de la 3ème partie	708.826.000
	Total du titre III	3.626.232.000
	Total de la sous-section II	3.626.232.000
	Total de la section I	6.000.000.000
	Total des crédits ouverts	6.000.000.000

Décret présidentiel n° 22-329 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 4 Safar 1444 correspondant au 1er septembre 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 22-03 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger;

#### Décrète :

Article 1er. — II est annulé, sur 2022, un crédit de sept milliards neuf cent vingt-sept millions cent quatre-vingt-dixhuit mille dinars (7.927.198.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2022, un crédit de sept milliards neuf cent vingt-sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille dinars (7.927.198.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

# ETAT ANNEXE

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA		
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER			
	SECTION I SECTION UNIQUE			
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX			
	TITRE IV			
	INTERVENTIONS PUBLIQUES			
	2ème partie  Action internationale			
42-03	Coopération internationale	7.761.600.000		
	Total de la 2ème partie	7.761.600.000		
	Total du titre IV	7.761.600.000		
	Total de la sous-section I	7.761.600.000		
	SOUS-SECTION II			
	SERVICES A L'ETRANGER			
	TITRE III MOYENS DES SERVICES			
	1ère partie			
	Personnel — Rémunérations d'activités			
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	5.339.000		
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses			
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	26.034.000		
	Total de la 1ère partie	62.755.000		
	3ème Partie			
22.11	Personnel — Charges sociales			
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	231.000		
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	7.810.000		
	Total de la 3ème partie	8.041.000		

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	3.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	15.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	8.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	15.000.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	23.667.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	30.135.000
	Total de la 4ème partie	94.802.000
	Total du titre III	165.598.000
	Total de la sous-section II	165.598.000
	Total de la section I	7.927.198.000
	Total des crédits ouverts	7.927.198.000

Décret présidentiel n° 22-330 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 4 Safar 1444 correspondant au 1er septembre 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 22-05 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de finances ;

### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2022, un crédit de quinze millions de dinars (15.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2022, un crédit de quinze millions de dinars (15.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des finances, section IV — Direction générale des impôts et au chapitre n° 37-02 « Direction générale des impôts — Conférences et séminaires ».

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 22-331 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 22-12 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale;

#### Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2022, un crédit de deux cent dix millions de dinars (210.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2022, un crédit de deux cent dix millions de dinars (210.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

#### **ETAT ANNEXE**

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
	Total de la 4ème partie	5.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-35	Subventions aux institus nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (INFFSEN)	115.000.000
	Total de la 6ème partie	115.000.000
	Total du titre III	120.000.000
	Total de la sous-section I	120.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Services déconcentrés de l'Etat — Dotation pour l'allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	90.000.000
	Total de la 6ème partie	90.000.000
	Total du titre IV	90.000.000
	Total de la sous-section II	90.000.000
	Total de la section I	210.000.000
	Total des crédits ouverts	210.000.000

Décret présidentiel n° 22-332 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant création d'un chapitre et transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 4 Safar 1444 correspondant au 1er septembre 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 22-24 du 29 Journada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication ;

#### Décrète :

Article 1er. — Il est créé, au sein de la nomenclature du budget de fonctionnement du ministère de la communication, section I, sous-section I, titre III, septième partie — Dépenses diverses, un chapitre n° 37-10 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la couverture médiatique du Sommet de la Ligue des Etats arabes 2022 ».

- Art. 2. Il est annulé, sur 2022, un crédit de quatre milliards quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille dinars (4.086.394.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles Provision groupée ».
- Art. 3. Il est ouvert, sur 2022, un crédit de quatre milliards quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille dinars (4.086.394.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la communication et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 4. Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

#### **ETAT ANNEXE**

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
	SECTION I		
	SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
37-10	Administration centrale — Dépenses relatives à la couverture médiatique du Sommet de la Ligue des Etats arabes 2022	541.600.000	
	Total de la 7ème partie	541.600.000	
	Total du titre III	541.600.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	4ème Partie		
	Action économique — Encouragements et interventions		
44-02	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de télédiffusion d'Algérie (T.D.A)	3.544.794.000	
	Total de la 4ème partie	3.544.794.000	
	Total du titre IV	3.544.794.000	
	Total de la sous-section I	4.086.394.000	
	Total de la section I	4.086.394.000	
	Total des crédits ouverts	4.086.394.000	

Décret exécutif n° 22-301 du 11 Safar 1444 correspondant au 8 septembre 2022 fixant la liste des localités relevant des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier en matière d'investissement. (Rectificatif).

 $\rm J.O~n^{\circ}~60~du~21~Safar~1444~correspondant~au~18~septembre~2022.$ 

**A- Page 39 : 1**) 2ème colonne - wilaya de TLEMCEN - 5ème ligne :

Au lieu de: « AIN KEBIRE » ; Lire: « AIN KEBIRA ».

2) - wilaya de SKIKDA - 3ème ligne :

Au lieu de: « KAWOUA » ; Lire: « KANOUA ».

**B- Page 40 :** 1ère colonne - wilaya de MOSTAGANEM - 5ème ligne :

Au lieu de: « EL HASSAINE ; Lire: « EL HASSIANE ».

**C- Page 41 :** 2ème colonne - wilaya de SETIF - 5ème ligne :

Au lieu de : « BENI HOCINE » ; Lire : « BENI OUSSINE ».

..... (le reste sans changement) .....

# **DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022 portant acquisition de la nationalité algérienne.

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022, sont naturalisés algériens dans les conditions fixées par les articles 9 bis et 10 de l'ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970, modifiée et complétée, portant code de la nationalité algérienne, les personnes dénommées ci-après :

- Deroussen Jean Michel Jacques, né le 8 mars 1952 à Laval (France), qui s'appellera désormais : Deroussen Hassan.
- El Ghomari Wejdan, née le 12 avril 1953 à Gizeh,
   Dokki (Egypte).
- Mckay Caroline Elizabeth Triestis, née le 26 décembre
   1955 à Craigneil Street-Glasgow, (Angleterre).
- Tomachevitch Vera, née le 7 décembre 1956 à Taganrog (Russie).
- Parish Zoe Patricia, née le 29 avril 1957 à Wharfedale (Angleterre).
  - Manoukyan Rouzanna, née le 10 juin 1961 en Russie.
  - Fakkas Mayada, née le 10 mars 1964 à Alep (Syrie).
- Dudek Jolanta Maria, née le 10 août 1969 à Radziechowy, (Pologne).
- Nabiyev Nabi Mais Oglu, né le 15 juin 1971 à Baku (Azerbaidjan).
- Lavaud Olivier Jean, né le 11 octobre 1972 à Cagnes-sur-Mer (France).
- El Khatib Loubna, née le 18 mai 1973 à Tamnine El Tahta (Liban).
- Kheddam Fedoua, née le 13 mars 1974 à Rabat (Maroc).
- Bides Haifa, née le 6 juin 1974 à Sig (wilaya de Mascara).
- Ali Hason Shaima, née le 1er avril 1977 à Basrah, (Irak).
- El Chaar Nadine, née le 1er janvier 1980 à Beyrouth (Liban).
- Galal Ali Hazaea Moqbel, né le 1er février 1985 à Amran (Yemen).
  - Grami Hana, née le 28 mai 1987 à Tunis (Tunisie).

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies, exercées par M. Yacine Meziti.

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de magistrats.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de magistrats, exercées par MM.:

- Belkheir Fentiz;
- Mohamed Djellaoui;
- Djamel Eddine Graoui;

admis à la retraite.

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'agence nationale de documentation de la santé.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directrice générale de l'agence nationale de documentation de la santé, exercées par Mme. Lamia Harrat, appelée à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un sous-directeur à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Ahmed Saidi est nommé sous-directeur de l'action sociale à la Présidence de la République.

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un chef d'études à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. M'Hamed Safar Bati est nommé chef d'études à la Présidence de la République.

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Khaled Zarat est nommé membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies.

----**★**----

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un ambassadeur-conseiller au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Djihed-Eddine Belkas est nommé ambassadeur-conseiller au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

----**★**----

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination de la directrice générale de l'agence nationale de numérisation en santé.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, Mme. Lamia Harrat est nommée directrice générale de l'agence nationale de numérisation en santé

----\*---

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un directeur d'études à la division de la gouvernance et de la régulation au Conseil national économique, social et environnemental.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Mehdi Bouchetara est nommé directeur d'études à la division de la gouvernance et de la régulation au Conseil national économique, social et environnemental.

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un directeur d'études chargé de la sûreté interne de l'établissement au Conseil national économique, social et environnemental.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Mounir Benmetir est nommé directeur d'études chargé de la sûreté interne de l'établissement au Conseil national économique, social et environnemental.

Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, sont nommés auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes, Mmes. et MM. :

- Nadia Benghanem ;
- Salima El Gharbi ;
- Nawal Djeddou;
- Mustapha Mebkhouti ;
- Yazid Ghouthi ;
- Ali Melouka;
- Rym Bouziane ;
- Zina Grib;
- Kenza Hirache;
- Djamel Khennouf;
- Amina Merzoug;
- Karim Ghelab;
- Abderraouf Retiat ;
- Chaima Hireche;
- Mohamed Sadek Rebai;
- Noureddine Mentache;
- Abdelghafour Grazem ;
- Ammar Ghetaham ;
- Akram Boukezoula;
- Mehdi Chenouf;
- Nawel Chebira;
- Amina Benammar;
- Kamel Ihamouine;
- Mohamed Ben Djebbar ;
- Mourad Bouraya ;
- Zoubida Semroud :
- Mourad Dali ;
- Abdelâaziz El Bey.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la conservation foncière à la wilaya de Ouargla.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de la conservation foncière à la wilaya de Ouargla, exercées par M. Hamza Mehadjebi, appelé à exercer une autre fonction.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des domaines à la wilaya d'El Tarf.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des domaines à la wilaya d'El Tarf, exercées par M. Ferhat Tebib, appelé à exercer une autre fonction.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'énergie à la wilaya de Guelma.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'énergie à la wilaya de Guelma, exercées par M. Abdelhafadh Ghamri, appelé à exercer une autre fonction.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur délégué à l'énergie à la circonscription administrative de Draâ Errich à la wilaya de Annaba.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué à l'énergie à la circonscription administrative de Draâ Errich à la wilaya de Annaba, exercées par M. Mohamed Laid Merdaoui, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des moudjahidine à la wilaya de Souk Ahras.

\_\_\_\_

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des moudjahidine à la wilaya de Souk Ahras, exercées par M. Ali Abdessalam, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la culture aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Mohamed Nemili, à la wilaya de Laghouat;
- Omar Manaa, à la wilaya de Skikda;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des finances, des moyens généraux et du contrôle de gestion au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des finances, des moyens généraux et du contrôle de gestion au ministère de la jeunesse et des sports, exercées par M. Djamel Amara, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Sidi Bel Abbès.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Sidi Bel Abbès, exercées par M. Daho Negadi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef de division à l'ex-ministère de l'industrie et des mines.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de la division des mines et carrières à l'ex-ministère de l'industrie et des mines, exercées par M. Ferhat Hamioud, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études à l'ex-ministère de l'industrie et des mines.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chef d'études à la division d'appui à la petite et moyenne entreprise à l'exministère de l'industrie et des mines, exercées par Mme. Soraya Hadjam, appelée à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines aux wilayas suivantes, exercées par Mme, et MM.:

- Djamel Eddine Boussad, à la wilaya de Batna;
- Latifa Rahmani, à la wilaya de M'Sila;
- Jamal Eddine Timentit, à la wilaya de Ouargla;
- Loutfi Gasmi, à la wilaya d'Illizi;
- Attef Boukerch, à la wilaya d'El Oued;
- Ilyes Khelifa, à la wilaya de Ghardaïa;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, exercées par Mme. et M.:

- Saliha Cherfaoui, sous-directrice du suivi des autres programmes d'équipements administratifs;
- Lakhdar Belahlou, sous-directeur du suivi des programmes d'équipements de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle;

appelés à exercer d'autres fonctions.

----**\***----

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre du tourisme et de l'artisanat.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du ministre du tourisme et de l'artisanat, exercées par M. Louardi Abidi.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet de l'ex-ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet de l'ex-ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, exercées par M. Smain Bouchelaghem.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la santé.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère de la santé, exercées par M. Smail Behloul, appelé à exercer une autre fonction.

----\*---

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs des domaines dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs des domaines aux wilayas suivantes, MM.:

- Ferhat Tebib, à la wilaya de Skikda;
- Djamel Bengamra, à la wilaya de Tissemsilt;
- Hamza Mehadjebi, à la wilaya d'El Oued.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur des activités de contrôle de conformité au ministère de l'énergie et des mines.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Ferhat Hamioud est nommé directeur des activités de contrôle de conformité au ministère de l'énergie et des mines.

\_\_\_**\***\_\_\_

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de l'énergie et des mines de wilayas.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs de l'énergie et des mines aux wilayas suivantes, MM.:

- Abdelhafadh Ghamri, à la wilaya de Skikda;
- Mohamed Laid Merdaoui, à la wilaya de Guelma.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur des moudjahidine à la wilaya de Khenchela.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Ali Abdessalam est nommé directeur des moudjahidine à la wilaya de Khenchela.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de la culture dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs de la culture aux wilayas suivantes, MM.:

- Omar Manaa, à la wilaya de Biskra;
- Mohamed Nemili, à la wilaya de Skikda;
- Saad Mihoubi, à la wilaya de Naâma.
   ---★---

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tiaret.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Daho Negadi est nommé directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tiaret.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de l'industrie.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, Mme. Soraya Hadjam est nommée sous-directrice de la coopération multilatérale au ministère de l'industrie.

\_\_\_\_

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de l'industrie dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs de l'industrie aux wilayas suivantes, Mme. et MM. :

- Ilyes Khelifa, à la wilaya de Bouira;
- Jamal-Eddine Timentit, à la wilaya de Saïda;

- Attef Boukerch, à la wilaya de Médéa ;
- Loutfi Gasmi, à la wilaya de Mostaganem;
- Djamel Eddine Boussad, à la wilaya de Ouargla ;
- Latifa Rahmani, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj.
   ----★---

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, Mme, et M.:

- Saliha Cherfaoui, directrice du suivi de la réalisation des programmes des équipements socio-culturels et autres;
- Lakhdar Belahlou, directeur du suivi de la réalisation des programmes d'équipements publics des secteurs de la formation.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur de l'administration générale et des moyens au ministère du tourisme et de l'artisanat.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Djamel Amara est nommé directeur de l'administration générale et des moyens au ministère du tourisme et de l'artisanat.

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du chef de cabinet du ministre de la santé.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Smail Behloul est nommé chef de cabinet du ministre de la santé.

\_\_\_\_

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Rafik Zakaria Khetab est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

# ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Arrêté du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence algérienne de promotion de l'investissement.

Par arrêté du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022, sont nommés, en application des dispositions des articles 7 et 8 du décret exécutif n° 22-298 du 11 Safar 1444 correspondant au 8 septembre 2022 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'agence algérienne de promotion de l'investissement, membres du conseil d'administration de l'agence algérienne de promotion de l'investissement, pour une période de trois (3) années renouvelable, Mmes. et MM.:

- Atik Youcef, représentant du Premier ministre, président;
- Fassih Rabah, représentant du ministre chargé des affaires étrangères, membre ;
- Rouman Youcef, représentant du ministre chargé des collectivités locales, membre;
- Bouharaoua Mohamed, représentant du ministre chargé des finances, membre ;
- Bousbia Salah, représentant du ministre chargé de l'investissement, membre;
- Ouled Kouider Maya, représentante du ministre chargé du commerce, membre ;
- Loulou Fatma Zohra, représentante de la Banque d'Algérie, membre.

#### MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 19 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 18 juillet 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère des finances.

Par arrêté du 19 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 18 juillet 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 187 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, à la commission sectorielle des marchés du ministère des finances :

### **Membres permanents:**

- M. Loualia Abdelaziz, représentant du ministre chargé des finances, président;
- M. Touhant Selim, représentant du ministre chargé des finances, vice-président ;
- M. Araibia Hakim, représentant du ministre chargé des finances, (direction générale de la prévision et des politiques) ;
- Mme. Bouazza Hassina, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale de la prospective);
- Mme. Ennouar Lamia, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale du budget);
- Mme. Fellouah Saïda, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat);
- Mme. Akab Farida, représentante du ministre chargé du commerce.

### Membres suppléants :

- M. Talbi Noureddine, représentant du ministre chargé des finances, (direction générale de la prévision et des politiques);
- Mme. Benhagouga Nassima, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale de la prospective) ;
- Mme. Haridi Meriem, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale du budget);
- M. Bey Abdelbaki, représentant du ministre chargé des finances, (direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat);
- M. Mazouzi Rachid, représentant du ministre chargé du commerce.

Le secrétariat de la commission sectorielle des marchés du ministère des finances, est assuré par Mme. Boukhari Meriem et Mme. Bada Sihem.

### MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

Arrêté du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 portant nomination des membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux.

Par arrêté du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022, l'arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018, modifié, portant nomination des membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux, est modifié comme suit :

l'énergie et des mines, président ;
......(sans changement jusqu'à)

« — Mourad Khelifa, représentant du ministre chargé de

- Meriem Alioua, représentante du ministre chargé des transports, membre;
- Ali Dif, représentant du ministre chargé des transports, suppléant ;

...... (le reste sans changement) ......».

### MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

Arrêté interministériel du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère du commerce en bureaux.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances, et

Le ministre du commerce et de la promotion des exportations,

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances :

Vu le décret exécutif n° 02-453 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 fixant les attributions du ministre du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 02-454 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère du commerce en bureaux ;

### Arrêtent:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter les dispositions de l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 susvisé.

- Art. 2. Les dispositions des *articles 3*, 7, 14 et 15 de l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :
- « *Art. 3.* La direction des relations avec l'organisation mondiale du commerce est organisée comme suit :

A/ La sous-direction du commerce des marchandises comporte deux (2) bureaux :
(sans changement)
B/ La sous-direction du commerce des services et de la propriété intellectuelle comporte deux (2) bureaux :

C/ La sous-direction du secrétariat technique comporte deux (2) bureaux :

..... (sans changement) .....

- 1- le bureau du suivi des négociations d'accès aux marchés des marchandises et des services ;
  - 2- le bureau du suivi des questions multilatérales ».
- « Art. 7. La direction de la qualité et de la consommation, est organisée comme suit :

A/ La sous-direction de la normalisation des produits alimentaires comporte trois (3) bureaux :
(sans changement)
B/ La sous-direction de la normalisation des produits

 (sans changement)	

- D/ La sous-direction de la promotion de la qualité et de la protection du consommateur comporte trois (3) bureaux :
- 1- le bureau du suivi de la mise en œuvre des programmes d'information et de sensibilisation relatifs à la qualité et à la protection du consommateur ;
- 2- le bureau des labels, des marques et appellations d'origine ;
- 3- le bureau du suivi et de l'animation des activités des associations des consommateurs ».
- « Art. 14. La direction des ressources humaines, est organisée comme suit :

**A/La sous-direction des personnels** comporte quatre (4) bureaux :

..... (sans changement) .....

**B**/ La sous-direction de la formation comporte trois (3) bureaux :

..... (sans changement) ......».

« Art. 15. — La direction des finances et des moyens généraux est organisée comme suit :

A/ La sous-direction du budget et de la comptabilité comporte deux (2) bureaux :

.....(sans changement) .....

B/ La sous-direction des équipements et des marchés publics comporte deux (2) bureaux :

.....(sans changement) .....

C/ La sous-direction des moyens généraux comporte deux (2) bureaux :

1- ..... (sans changement) .....;

- 2- le bureau de la maintenance, de l'entretien et de l'inventaire des biens immobiliers et mobiliers.
- D/ La sous-direction de la documentation et des archives comporte deux (2) bureaux :

..... (sans changement) ......».

- Art. 3. Il est inséré dans les dispositions de l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 susvisé, un *article 16 bis*, rédigé comme suit :
- « Art. 16 bis. La direction des systèmes d'information est organisée comme suit :
- A/ La sous-direction du développement des systèmes d'information comporte trois (3) bureaux :
- 1- le bureau de développement des applications informatiques ;

- 2- le bureau de développement des services en ligne ;
- 3- le bureau du suivi de la mise en œuvre des systèmes d'information.

# B/ La sous-direction de la maintenance et des réseaux informatiques comporte trois (3) bureaux :

- 1- le bureau de la maintenance et de l'assistance technique;
  - 2- le bureau de la gestion du réseau informatique ;
  - 3- le bureau de la gestion de la sécurité informatique ».

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022.

Le ministre du commerce et de la promotion des exportations Pour le ministre des finances

le secrétaire général

Kamel REZIG

Brahim Djamel KASSALI

Pour le Premier ministre et par délégation,

le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'HYDRAULIQUE ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

Arrêté du 20 Ramadhan 1443 correspondant au 21 avril 2022 modifiant l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source.

Le ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 04-196 du 27 Journada El Oula 1425 correspondant au 15 juillet 2004, modifié et complété, relatif à l'exploitation et à la protection des eaux minérales naturelles et des eaux de source ;

Vu le décret exécutif n° 22-135 du 27 Chaâbane 1443 correspondant au 30 mars 2022 fixant les attributions du ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique ;

Vu l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004, modifié, fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source;

#### Arrête:

Article 1er. — Les dispositions de l'*article 2* de l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source, sont modifiées comme suit :

- « Art. 2. La commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source est composée des membres suivants :
- M. Lardjoum Abdelaziz, représentant du ministre chargé des ressources en eau, président;

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Ramadhan 1443 correspondant au 21 avril 2022.

Karim HASNI.

#### MINISTERE DE LA SANTE

Arrêté du 18 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 18 juin 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de la santé.

Par arrêté du 18 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 18 juin 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 187 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, à la commission sectorielle des marchés publics du ministère de la santé, pour une durée de trois (3) ans renouvelable :

- M. Gaci Boualem, représentant du ministre de la santé, président;
- M. Kenane Farouk, représentant du ministre de la santé, vice-président;
- M. Djabri Youcef et M. Chili Mohamed, représentants du ministre de la santé, respectivement, membre titulaire et membre suppléant ;
- Mme. Boukira Abaci Lamia et Mme. Madassi Zoubida, représentantes du ministre de la santé, respectivement, membre titulaire et membre suppléant ;
- Mme. Aberkane Malika et Mme. Talah Haoua, représentantes du ministre des finances (direction générale du budget), respectivement, membre titulaire et membre suppléant;
- Mme. Aoun Mériem et Mme. Messaoud Nacer Nassima, représentantes du ministre des finances (direction générale du Trésor et gestion comptable des opérations financières de l'Etat), respectivement, membre titulaire et membre suppléant;
- Mme. Bouti Siham et Mme. Larbi Hadjer, représentantes du ministre du commerce et de la promotion des exportations, respectivement, membre titulaire et membre suppléant.

La composition de la commission prévue ci- dessus, est complétée par le représentant du service contractant concerné par l'ordre du jour de la réunion de cette commission.